



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-1

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etai~~ent~~ent présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etai~~ent~~ent représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etai~~t~~ait absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Madame le maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, madame le maire invite les conseillers présents le 16 janvier 2023 à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 16 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE

Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-2

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

2 - Aménagement urbain de la rue de Maridort (RD 139) : avenant n° 1 au marché de travaux

Monsieur LANGLOIS expose qu'au cours du chantier relatif à l'aménagement urbain de la rue de Maridort (R.D 139) des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires ou ont été décidés.

C'est pourquoi, le marché de travaux doit faire l'objet d'un avenant n° 1 qui se détaille comme suit :

Lot unique : Terrassements, voiries et signalisation de police

Entreprise titulaire : EUROVIA ATLANTIQUE – HRC.

Montant du marché initial : 170 676 Euros H.T

Montant de l'avenant n° 1 : + 17 757,55 Euros H.T

% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 10,40 %

Nouveau montant du marché : 188 433,55 Euros H.T soit 226 120,26 Euros T.T.C

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant n° 1 et autorise madame le maire ou son représentant à le signer.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-3

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laëtitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laëtitia.

3 - Sécurisation du groupe scolaire : demande de subvention (FIPD 2023)

Monsieur FOUQUERAY propose de déposer un dossier de demande de subvention pour l'action « Sécurisation des établissements scolaires » dans le cadre de l'appel à projets pour l'attribution du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2023.

En effet, il est envisagé de procéder à la sécurisation périmétrique du groupe scolaire « Jean Baptiste GALAN » (avec le changement des clôtures, des portails et portillons et l'installation de visiophones).

Pour mémoire, nos demandes formulées en 2020, 2021 et 2022 n'ont pas été retenues.

Voici le détail des dépenses prévisionnelles réactualisées :

- Clôtures, portails et portillons : 28 907,20 Euros H.T soit 34 688,64 Euros T.T.C
- Visiophones (3) : 924,75 Euros H.T soit 1 109,70 Euros T.T.C
- Main-d'œuvre (travaux en régie) : 5 527 Euros

En arrondissant, le coût global de l'opération est estimé à 35 358 Euros H.T (41 325 Euros avec la T.V.A applicable).

Le conseil est invité à délibérer.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention pour la sécurisation périmétrique du groupe scolaire « Jean Baptiste GALAN » dans le cadre de l'appel à projets pour l'attribution du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2023, sur la base d'un coût prévisionnel de 35 358 Euros H.T,
- autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-4

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etai^{ent} présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etai^{ent} représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etai^t absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

4 - Vote des subventions 2023

Entendu l'exposé préalable de madame HAIES,

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions pour l'année 2023 dont la liste est annexée à la présente délibération.

Les subventions seront versées sous réserve de transmission par les associations de l'ensemble des documents requis par la Commune (demande de subvention, projets, bilan financier, relevé d'identité bancaire).

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



SUBVENTIONS 2023

Associations locales	Vote 2023
Amicale du Groupe Scolaire "Jean Baptiste GALAN" (subvention de base)	115,00 €
Amicale du Groupe Scolaire "Jean Baptiste GALAN" (10 € par élève)	1 120,00 €
A.P.E.L Ste Anne St Joseph (subvention de base)	115,00 €
A.P.E.L Ste Anne St Joseph (10 € par élève)	620,00 €
A.P.E.L Ste Anne St Joseph (8 € par élève pour le transport)	496,00 €
A.P.E.L Ste Anne St Joseph (6 € par élève pour les sorties)	372,00 €
Cercle Olympique de Laigné Saint Gervais en Belin (COLSG)	1 700,00 €
UNC-AFN	180,00 €
Comité Agricole Intercommunal d'Ecommoy (0.25 par habitant)	582,00 €
Association Casque d'Or	70,00 €
Chorale De-Si De-Là	70,00 €
Etoile Cycliste Béloise (ECB)	300,00 €
Gymnastique Volontaire	162,00 €
Association d'aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)	300,00 €
Génération mouvement Club de Laigné en Belin	180,00 €
O.H.B. (0.80 € par habitants)	1 862,00 €
Association de développement des loisirs (ADEL)	750,00 €
Association APB (Association des Piégeurs du Bélois) (0.20 € par habitant)	466,00 €
Association pour la Conservation du Patrimoine Local (ACPL)	800,00 €
SOUS TOTAL CHAPITRE	10 260,00 €

nbre habitants en 2023 = 2327

Coopératives scolaires	Vote 2023
Coopérative scolaire école élémentaire "Jean Baptiste GALAN" (transports : 8 € par élève)	560,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire "Jean Baptiste GALAN" (sorties : 6 € par élève)	420,00 €
Coopérative scolaire école maternelle "Jean Baptiste GALAN" (transports : 8 € par élève)	336,00 €
Coopérative scolaire école maternelle "Jean Baptiste GALAN" (sorties : 6 € par élève)	252,00 €
Arbres de Noël (4 € X 113 élèves) pour école "Jean Baptiste GALAN"	448,00 €
Arbres de Noël (4 € X 62 élèves) pour école "Ste Anne St Joseph"	248,00 €
SOUS TOTAL CHAPITRE	2 264,00 €

Organismes ou centres de formation (44 Euros par élève)	Vote 2023
Lycée les Horizons (6 élèves)	264,00 €
Centre de Formation des Apprentis CCI Le Mans (5 élèves)	220,00 €
MFR Verneil le Chétif (3 élèves)	132,00 €
MFR-CFA La Gautellerie (1 élève)	44,00 €
MFR-CFA Bernay en Champagne (1 élève)	44,00 €
Campus des Métiers et de l'Artisanat (CMA) (1 élève)	44,00 €
Lycée Briacé (1 élève)	44,00 €
SOUS TOTAL CHAPITRE	792,00 €

Associations à caractère social et divers	Vote 2023
Centre Social Laigné St Gervais (convention)	56 000,00 €
Solidarité Paysans 72	50,00 €
SOUS TOTAL CHAPITRE	56 050,00 €
Totaux	69 366,00 €
Provision	1 000,00 €
Total vote	70 366,00 €

Tableau annexé à la délibération du conseil municipal n° 20230227-4 du 27 février 2023.

Le Maire
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE

AR CONTROLE DE LÉGALITE : 072-217201557-20230227-DCM202302274-DE
en date du 01/03/2023 ; REFERENCE ACTE : DCM202302274



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-5

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Étaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Était absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

5 - Convention avec le centre social « La Ruche » relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2023

Madame le maire expose que dès lors que le conseil a décidé d'allouer en 2023 une subvention de 56 000 Euros au centre social « La Ruche » de LAIGNE SAINT GERVAIS EN BELIN (34, rue des Frères Bailleul à LAIGNE EN BELIN) la Commune est tenue de signer une convention avec cette association, à l'instar de ce qui s'est fait les années précédentes.

En effet, en vertu du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 Euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son représentant à signer la convention en question.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-6

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etalent présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

6 - Centre social « La Ruche » : Signature de la convention d'objectifs et de financement 2023-2026

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer au nom de la Commune la convention d'objectifs et de financement quadriennale 2023-2026 proposée par le centre social « La Ruche » (34, rue des Frères Bailleul à LAIGNE EN BELIN) dans le cadre du renouvellement de son projet social.

Cette convention indique, en particulier, le montant des subventions annuelles que notre Collectivité s'engage à verser au centre social sur une période de 4 ans (2023, 2024, 2025, 2026), à savoir :

En 2023 : 56 000 Euros

En 2024 : 54 000 Euros

En 2025 : 52 000 Euros

En 2026 : 50 000 Euros

Pour rappel, le conseil municipal avait déjà par avance défini son concours financier (Cf. Procès-verbal du 28 juin 2021).

La convention vient l'officialiser.

En définitive, les signataires de cette convention sont au nombre de huit : le centre social, la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe et six Communes du territoire communautaire (LAIGNE EN BELIN, SAINT GERVAIS EN BELIN, MONCE EN BELIN, SAINT OUEN EN BELIN, ECOMMOY et TELOCHE).

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement 2023-2026.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE

Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-7A

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

7 - Aménagement de la salle Théodule Meslin en cabinet de kinésithérapie

A - Déclaration Préalable et demande d'autorisation

Les travaux d'aménagement intérieur vont changer la destination de cet établissement recevant du public (ERP de 5^{ème} catégorie).

Au regard de la réglementation, la Commune doit déposer .

- une déclaration préalable conformément au code de l'urbanisme ;

Et

- une demande d'autorisation au titre de l'accessibilité et de la sécurité conformément au code de la construction et de l'habitation.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire à déposer au nom de la Commune une déclaration préalable et une demande d'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-7B

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

7 - Aménagement de la salle Théodule Meslin en cabinet de kinésithérapie

B - Fixation du loyer et de la provision pour charges mensuelles à acquitter par le futur kinésithérapeute

Le conseil est invité à fixer le montant du loyer et de la provision correspondant aux charges mensuelles récupérables (en l'occurrence, le gaz, l'électricité et l'eau) que devra acquitter chaque mois monsieur CHRETIEN David, kinésithérapeute.

Pour rappel, la surface de la salle, en comptant l'ensemble des pièces ou espaces attenants, est d'environ 111 m².

La mise à disposition de la salle, qui sera transformée en cabinet de kinésithérapie, signifie évidemment la fin des locations aux particuliers ou aux associations. Et il ne doit y avoir de manque-à-gagner pour la Commune.

Il est donc proposé :

1° - de fixer le loyer en prenant comme base de calcul la moyenne par mois des recettes de location de la salle Théodule Meslin en période normale ;

2° - de fixer le montant de la provision pour charges mensuelles en prenant comme base de calcul la moyenne par mois des dépenses en énergie (gaz et électricité) et en eau potable pour cette salle. Le paiement des charges se fera par provisions mensuelles avec régularisation annuelle et ce, en même temps que le loyer. Si les provisions sont supérieures aux dépenses réelles, la Commune remboursera au locataire le trop-perçu. Dans le cas contraire, la Commune demandera un complément.

Le locataire fera son affaire personnelle du ménage.

Au regard de nos données, le loyer mensuel s'élèverait à 500 Euros et le montant des provisions pour charges mensuelles serait de 300 Euros.

Etant donné qu'il s'agit d'un aménagement temporaire et que la salle n'a pas vocation à devenir définitivement un cabinet de kinésithérapie, la mise à disposition sera accordée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le loyer mensuel à 500 Euros et le montant de la provision pour charges mensuelles à 300 Euros.
- charge madame le maire de signer la convention de mise à disposition.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE

Date d'affichage de la délibération : Le , - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-7C

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

7 - Aménagement de la salle Théodule Meslin en cabinet de kinésithérapie

C - Devenir des réservations faites antérieurement

Compte tenu du changement de destination à venir de la salle Théodule Meslin, nous avons été dans l'obligation de revoir les réservations qui avaient pu être faites par des particuliers.

Ces derniers subissent un préjudice et nous devons veiller à trouver une compensation équitable.

C'est pourquoi, il est proposé, à titre exceptionnel et dérogatoire de leur louer la salle de la Chanterie au tarif de la salle Théodule Meslin (Cf. Procès-verbal du 16 novembre 2023).

Trois réservations sont concernées.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Laetitia Jousse", is written over a horizontal line.

Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-8

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etai~~ent~~ent présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Etai~~ent~~ent représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etai~~t~~ait absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

8 - Convention de financement et de partenariat avec le Pôle Métropolitain Mobilité Le Mans-Sarthe dans le cadre des modalités de gestion de la station d'autopartage Mouv'nGo

Monsieur FOUQUERAY invite le conseil municipal à autoriser madame le maire à signer une convention ayant pour objet la prise en charge par le Pôle Métropolitain Mobilité Le Mans-Sarthe du coût de gestion de la station Mouv'n Go située sur le territoire communal, service public d'autopartage de véhicules électriques, sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Cette prise en charge s'inscrit dans le cadre de l'exercice de la compétence d'organisation des mobilités, confiée au Pôle Métropolitain sur son ressort territorial comprenant la collectivité.

Les dépenses prises en charge par le Pôle Métropolitain sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 sont les charges d'exploitation suivantes :

- Dépenses de réparation, de maintenance, d'entretien et de nettoyage des véhicules électriques disponibles en autopartage ;
- Dépenses de location des batteries des véhicules ;
- Dépenses de consommation électrique de la borne de la station Mov'nGo.

Le Pôle Métropolitain versera à la collectivité le montant de sa prise en charge au plus tard le 28 février 2024 sur la base d'un état récapitulatif détaillé des dépenses susvisées et payées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, lequel sera visé par madame le maire ou son représentant et le comptable public.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son représentant à signer la convention.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE

Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-9

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Étaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Était absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

9 - Cabinet médical situé 4 Cours Emmanuel Béglard : Nouvelle convention de mise à disposition avec les infirmières

[Monsieur BARTHES ne participe ni au débat ni au vote]

Monsieur FOUQUERAY expose que la Commune a signé le 15 mars 2021 avec mesdames SMITH Marie Emma, BARTHES Anne et GENESLAY Aurore, infirmières libérales, une convention de mise à disposition du cabinet médical pour l'exercice de leur activité professionnelle.

Or, madame SMITH cesse son activité et est remplacée par madame MARIAIS Barbara à compter du 1^{er} mars 2023.

Il convient donc de signer une nouvelle convention de mise à disposition.

Entendu l'exposé préalable,

Vu les articles L.1511-8 et R.1511-44 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de LAIGNE EN BELIN est classée en zone déficitaire en offres de soins (zone fragile),

Considérant que la Commune de LAIGNE EN BELIN se doit de tout mettre en œuvre pour maintenir la présence de professionnels de santé sur son territoire,

Considérant qu'une mise à disposition à titre gratuit des locaux est une mesure incitative,

Après échange de vues,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

1° - accepte de mettre gratuitement à disposition le cabinet médical situé 4, cours Emmanuel Bégland au profit de mesdames MARIAIS Barbara, BARTHES Anne et GENESLAY Aurore, infirmières libérales, pour l'exercice de leur activité professionnelle ;

2° - fixe la durée de cette nouvelle mise à disposition gratuite des locaux à 1 an à compter du 1^{er} mars 2023 renouvelable par tacite reconduction ;

3° - dit que le mobilier et l'installation téléphonique/Internet qui équipent le cabinet médical et qui sont la propriété de la Commune seront inventoriés au début et à la fin de la mise à disposition ;

4° - dit que la Commune prendra en charge les factures d'électricité, d'eau potable, d'assainissement, de gaz, de téléphone, d'Internet, les différentes maintenances et tous les travaux d'entretien et de réparation ;

5° - dit que le nettoyage du cabinet médical et le paiement de la redevance d'ordures ménagères seront à la charge de mesdames MARIAIS, BARTHES et GENESLAY ;

6° - charge madame le maire de signer la convention de mise à disposition.

La convention signée antérieurement (du 21 mars 2021) avec mesdames SMITH, BARTHES et GENESLAY deviendra caduque à compter du 1^{er} mars 2023.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le - **1 MARS 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230227-10

Séance du conseil municipal du 27 Février 2023

- Date de convocation : 21 février 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Étaient représentés : DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Était absente excusée et non représentée : JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

10 - Conventions de refacturation du nettoyage du cabinet médical avec les professionnels de santé

[Monsieur BARTHES ne participe ni au débat ni au vote]

Monsieur FOUQUERAY rappelle que la Commune fait appel à une société spécialisée pour le nettoyage régulier des locaux (sauf les salles de consultations) du cabinet médical situé 4, Cours Emmanuel Bégland et elle refacture un fois par semestre les frais de nettoyage aux professionnels de santé selon une clé de répartition approuvée par délibération du 12 octobre 2020.

Cette clé de répartition a été fixée comme suit :

- 25 % pour chacun des trois médecins (*nombre de praticiens au moment de la prise de délibération*)
- 18 % pour l'orthophoniste
- 7 % pour les infirmières libérales

Or, l'arrivée d'un 4^{ème} médecin dans le cabinet médical nous oblige évidemment à revoir ces pourcentages.

En accord les professionnels de santé, voici la clé nouvelle de répartition proposée :

- 20 % pour chacun des quatre médecins
- 15 % pour l'orthophoniste
- 5 % pour les infirmières libérales

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- dit que le remboursement des frais de nettoyage sera désormais basé sur la clé de répartition suivante :
- 20 % pour chacun des quatre médecins
- 15 % pour l'orthophoniste
- 5 % pour les infirmières libérales
- autorise madame le maire ou son représentant à signer avec chacun des professionnels de santé une nouvelle convention de refacturation des frais de nettoyage ;
- dit que cette refacturation restera semestrielle.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le - 1 MARS 2023